



**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC**  
**Section des Hauts-de-Seine**

**SNUIPP92**

**Céline Potvin**  
**Secrétaire générale**  
**Pascal Houdu**  
**Secrétaire général adjoint**

Nanterre, le 22 septembre 2011

Monsieur ROSSELET  
Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services départementaux  
de l'Education nationale  
Centre administratif départemental  
167/177, avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour que les documents concernant le vote aux élections professionnelles soient édités et transmis par les inspections académiques afin que les élections ne reposent pas sur des personnels déjà surchargés de travail.

Le ministère a assuré à nos représentants nationaux qu'il donnait comme consigne d'imprimer et de transmettre les documents aux écoles.

Nous demandons donc que tous ces documents soient imprimés par vos services et envoyés dans les écoles à nos collègues directeurs. Nous les avons, d'ailleurs, appelés à demander à ce que les consignes ministérielles soient appliquées.

Dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Céline POTVIN – Pascal HOUDU